



8^e RENDEZ-VOUS DES PEINTRES 20-21-22 novembre 2015

SÉLECTION DES ARTISTES EXPOSANTS

Condition générale d'admissibilité

Le Rendez-vous des peintres du Centre des arts populaires s'adresse aux **artistes en arts visuels** ayant une pratique régulière et créant des œuvres originales destinées à être mise en marché. Il n'y a pas de restriction sur le (ou les) médium(s) utilisé(s), mais les œuvres doivent généralement être conçues pour être accrochées sur un support vertical.

Présentation du dossier de candidature

Tous les artistes qui souhaitent participer doivent soumettre un dossier de candidature.

Le dossier de candidature doit comporter :

- Un curriculum vitae artistique (3 pages maximum);
- Cinq photos d'œuvres récentes (photos de 4" X 6" minimum);
- Un court texte expliquant la démarche artistique ;
- Un chèque couvrant les droits d'ouverture de dossier (10 \$ - non-remboursable);
- Un chèque couvrant les droits de participation (75 \$ -remboursable aux artistes non-retenus);
- La fiche d'inscription dûment remplie et signée par l'artiste.

Un dossier incomplet ou reçu après la date limite d'inscription sera rejeté.

Les dossiers transmis de façon numérique ne seront pas retenus.

La fiche d'inscription est disponible sur demande auprès du Centre des arts populaires. Elle peut également être téléchargée à partir de notre site Web (www.artspopulaires.org).

Évaluation par le comité de sélection

Un comité de sélection formé de trois membres est chargé de sélectionner les artistes qui seront retenus pour participer au 8^e Rendez-vous des peintres. La sélection sera effectuée au début du mois de juin. Toutes les candidatures sont évaluées au mérite sur la base des conditions d'admissibilité, des objectifs et des critères d'évaluation déterminés. La sélection tient compte à la fois de la valeur des dossiers et des emplacements disponibles. Tous les artistes ayant soumis un dossier de candidature seront avisés par téléphone des résultats de la sélection aussitôt que possible. La décision rendue par l'organisation est sans appel. La liste des artistes retenus sera affichée sur notre site Web au début du mois de juillet.

Critères d'analyse pour la sélection

La sélection est effectuée à l'aide d'une grille détaillée de pointage regroupée en deux grands thèmes:

- **Présentation générale du dossier** de candidature et cheminement artistique - 10 points;
- **Qualité du travail artistique** (maîtrise du médium, technique, originalité, créativité)- 90 points.